

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 03421
Numéro SIREN : 911 483 485
Nom ou dénomination : 20 Naturel

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2023 sous le numéro de dépôt 26120

26120

SAS 20 NATUREL

Bilan Actif

31/12/2022		
Brut	Amort. et Dépréc.	Net

		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
Capital souscrit non appelé (1)				
ACTIF IMMOBILESE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	22 693		22 693
	Autres créances	1 589		1 589
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	1 530		1 530	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance			
	TOTAL (III)	25 813		25 813
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		25 813		25 813

- (1) dont droit au bail
- (2) dont immobilisations financières à moins d'un an
- (3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2022	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	5 088		
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		6 588	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 507	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	1 678	
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 040		
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		19 225	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		25 813	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		5 088,29	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		19 225	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

20 Naturel

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital variable de 150 euros à 1.000.000 euros
Au capital versé de 1.500 euros
Siège social : 7, Impasse du Baron Saillard
93800 EPINAY SUR SEINE
911 483 485 BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE PRÉSIDENT EN DATE DU 30 JUIN 2023

Le trente juin de l'an deux mille vingt-trois,
A quatorze heures,
Au siège social, 7, Impasse du Baron Saillard, 93800 EPINAY SUR SEINE

Monsieur Erwan LAFLEURIEL,
Demeurant 7, Impasse du Baron Saillard,
Associé unique de la Société 20 Naturel,

I - A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Erwan LAFLEURIEL, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31.12.2022.

II - A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2022 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Variabilité du capital ;
- Rémunération de la Présidence ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 5.088,29 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Dépenses somptuaires

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

EL

DEUXIÈME DÉCISION – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5.088,29 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice :	<u>5.088,29 euros.</u>
Total :	5.088,29 euros.

Affectation

- Dotation à la réserve légale, soit :	150,00 euros.
- Dotation au report à nouveau, soit :	<u>4.938,29 euros.</u>
Total :	5.088,29 euros.

Répartition après affectation

Capitaux propres :

Capital social :	1500,00 euros
Réserve Légale :	150,00 euros
Autres réserves :	0,00 euro
Report à nouveau :	4938,29 euros

Total des capitaux propres après affectation soit 6.588,29 euros

Rappel des dividendes distribués

S'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

TROISIÈME DÉCISION – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, à savoir :

- Monsieur Erwan LAFLEURIEL, associé Président, possède dans les Grands Livres de la Société un compte courant d'associé. Celui-ci présentait un solde créditeur de 12.506,51 euros au 31.12.2022.

Par ailleurs,

- Une convention de rétrocession des droits d'auteur a été conclue entre la Société et l'associé unique Président. A ce titre et ce pour l'exercice clos le 31.12.2022, le montant dû à Monsieur Erwan LAFLEURIEL est de 30.000,00 euros.

EL

QUATRIÈME DÉCISION – VARIABILITÉ DU CAPITAL

L'associé unique prend acte de la variation du capital au titre de l'exercice clos le 31.12.2022, à savoir :

- Capital à la date d'ouverture de l'exercice social (14.03.2022) : 1.500,00 euros.
- Capital à la date de clôture de l'exercice social (31.12.2022) : 1.500,00 euros
- Soit aucune variation au cours de cet exercice

CINQUIÈME DÉCISION – RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT

L'associé unique prend acte que Monsieur Erwan LAFLEURIEL, Président, n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice clos le 31.12.2022.

Toute rémunération relative à cette fonction au titre de l'exercice suivant fera l'objet d'une décision ultérieure.

SIXIÈME DÉCISION – DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
Monsieur Erwan LAFLEURIEL

